

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE HAROUE

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

ARRETE DU MAIRE N° 30/2018

PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Le Maire de ROVILLE-DEVANT-BAYON,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants,
- Vu le code de la route,
- Vu la demande présentée par l'entreprise ANTOINE TP , 54115 SAULXEROTTE
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article-1-L'entreprise ANTOINE TP, domiciliée à SAULXEROTTE -54115- est autorisée à effectuer des travaux de voirie et réseaux divers dans la rue des Acacias du 29/10/2018 au 16/11/2018

Article-2-Le stationnement des véhicules sera interdit selon l'avancée des travaux dans la rue des Acacias du 29/10/2018 au 16/11/2018. Le chantier débutera du bas vers le haut de la rue.

Article-3-La signalisation réglementaire du chantier sera fournie, posée, entretenue et déposée par l'entreprise ANTOINE TP.

Article-4-Madame le Maire de la commune de Roville-devant-Bayon est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie de Roville-devant-Bayon.

Fait à ROVILLE-DEVANT-BAYON, le 23 octobre 2018

Madame le Maire : Clara Breton ;

